

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES

N°94-2025

L'an DEUX MILLE VINGT CINQ

Le 9 DECEMBRE A VINGT HEURES TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du Conseil, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : lundi 1^{er} décembre 2025

Affichage Mairie lundi 1^{er} décembre 2025

Nombre de conseillers	En exercice	22
	Présents	16
	Votants	22

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, M. PERRIER Guy, Mme BARBET Janique, M. CHARVIN Patrick, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme SANDRIN Laurence, M. DREVET Jean-Nicolas, Mme CHAUVIN Anouchka, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy.

ABSENTS EXCUSES : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, Mme ROSAT Aurélie donne pouvoir à Mme LAVET Catherine, Mme TOURNIER Béatrice donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à M. BERTHAULT Yves, Mme EYRIGNOUX Rachel donne pouvoir à M. THIVILLIER Alain, Mme LAPALUD Sylvie excusée donne pouvoir à M. EVAUX Denis

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Budget détaillé pour les travaux d'aménagement de la rue du Falque :

Rapporteur : Jean-Louis BERRAT

La commune de Dommartin souhaite réaliser avec le concours de la CCPA le réaménagement de la rue du Falque pour permettre aux cyclistes, piétons et riverains de circuler sur une voie partagée en toute sécurité.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de bien vouloir valider le détail du budget de l'opération :

Requalification de la rue du Falque :

☒ Estimation initiale des travaux :	200 607 € HT
☒ Réalisation enrobé sur la partie basse du Falque :	18 005 €
☒ Travaux supplémentaires (vus en réunion de chantier) :	20 876 € HT
☒ Total Travaux Falque :	239 488 € HT

Ces 239 488 € HT sont répartis ainsi :

☒ Part commune (sur ses fonds propres via délégation MOA) :	202 867 € HT
☒ Part CCPA (carrefour rue du Bourg et carrefour érables) :	36 621 € HT

Les 36 621 € HT de la part CCPA sont financés par l'enveloppe 2025 à hauteur de 28 319 € HT et de l'enveloppe 2026 à hauteur de 8 302 € HT.

Pour information, le budget relatif à la création de 2 arrêts de car est inclus dans l'enveloppe totale et représente la répartition suivante :

- Le cout du 1^{er} arrêt (côté clôture) est de 9 619.65 € HT + révision 478.85 HT= 10 098.50€ HT
- Le cout du 2eme arrêt est de 5 960.85 € HT + révision 295.46 HT= 6 256.31 € HT

Cela fait un cout total de 16 354.81 € HT subventionné par le SYTRAL via une convention.

**Le Conseil municipal,
Où l'exposé de Monsieur l'Adjoint,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

DECIDE

- **DE VALIDER** le détail du budget de l'opération présenté ci-dessus
- **DIT** que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

**La secrétaire de séance,
Catherine LAVET**



**Le Maire,
Alain THIVILLIER**

